

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ SELON LA DIRECTIVE CE 91/155

Version : 06/2012

Page 1 sur 3

OBST Speed Clarif

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DU FOURNISSEUR

Nom commercial : OBST Speed Clarif.

Type d'utilisation : Produit à usage œnologique

2 - COMPOSITION / DETAILS DES COMPOSANTS PRIMORDIAUX

- Composition : Préparation enzymatique microbiologique (origine : *Aspergillus niger*) avec diluant inerte.
- Activité enzymatique principale : Polygalacturonase (PG) N° CAS 9032-75-1 / N° EINECS 232-885-6

3 - DANGERS POSSIBLES POUR LA SANTE

Produit non classé comme dangereux au sens de la Directive 67/548/CEE.

- Produit nocif : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation (**R42**) et peut aussi causer une irritation par contact avec la peau et les yeux.

4 - MESURES DE PREMIERS SOINS

- Inhalation : Déplacer la victime dans un endroit aéré. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- Ingestion : Faire boire abondamment de l'eau, le cas échéant consulter un médecin.

5 - MESURES CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction : Eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone (CO₂), extincteur à sec.
- Produits de combustion : En cas d'incendie, les produits suivants peuvent se former : Oxydes de carbone, Oxydes d'azote, Oxydes de soufre : Gaz dangereux pour la santé.
- Equipement de protection : Appareil respiratoire autonome. Porter une tenue de protection intégrale si nécessaire.
- Protection de l'environnement : L'eau utilisée pour l'extinction des incendies, contaminée par le produit doit être évacuée selon les normes légales en vigueur.

6 - MESURES A RENDRE DANS LE CAS D UNE DISPERSION ACCIDENTELLE DU PRODUIT

- Mesures individuelles de prévention : Eviter la formation de poussières. Eviter d'inhaler le produit et tout contact avec la peau et les yeux.
- Recommandation : Eviter tout contact avec le produit dans le cas d'allergie ou de troubles respiratoires chroniques.
- Mesures de protection de l'environnement : Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout / les eaux superficielles / les eaux souterraines.
- Procédés de nettoyage/ramassage : Ramasser mécaniquement. Eliminer conformément aux prescriptions.

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ SELON LA DIRECTIVE CE 91/155

Version : 06/2012

Page 2 sur 3

OBST Speed Clarif

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation : Assurer une ventilation suffisante. Prendre connaissance des instructions d'utilisation.
- Stockage : Maintenir le récipient hermétiquement fermé. Stocker dans un endroit frais et sec.

8 - LIMITE D EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- Equipement de protection individuelle : Protection respiratoire : En cas de formation de poussières, porter un demi-masque avec filtre P3 (EN 141).
- Protection des mains : En cas de contact prolongé avec la peau, porter des gants en caoutchouc (EN 374).
- Protection des yeux : Lunettes de protection (EN 166).

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Aspect : Poudre, granulés
- Couleur : Beige, blanc crème
- Odeur : Faible odeur
- pH : 7 (solution à 10% dans l'eau)
- Densité / Masse volumique : 525 à 650Kg/m³ (à 20°C)
- Solubilité dans l'eau : Soluble

10 - STABILITE ET REACTIVITE

- Décomposition thermique : Pas de décomposition dans le cas d'une manipulation conforme aux prescriptions.
- Réactions dangereuses : Pas de réaction dangereuse connue.
- Produits de décomposition dangereux : Aucun lors d'une utilisation adéquate du produit.

11 - DONNEES CONCERNANT LA TOXICOLOGIE

- Irritation de la peau : Un contact fréquent ou prolongé peut provoquer des irritations.
- Irritation des yeux : En cas de contact avec les yeux, des irritations peuvent se produire.
- Inhalation : Inhalation répétée de la poussière peut entraîner des allergies des voies respiratoires.

12 - INFORMATION CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT

Le produit ne présente pas de danger pour l'environnement. Produit biodégradable.

13 - INSTRUCTIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- Produit : Pas de recommandations particulières (voir réglementations locales en vigueur).
- Emballages contaminés : Vider les emballages au mieux et les éliminer selon leur composition.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Produit non concerné par les réglementations du transport de matières dangereuses.

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Etiquetage selon les directives CE :

- Symbole de danger : Xn – Nocif
- Phrases de risque : R42 : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ SELON LA DIRECTIVE CE 91/155

Version : 06/2012

Page 3 sur 3

OBST Speed Clarif

16 - AUTRES INFORMATION

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont considérées, à la date de publication, comme vraies et correctes.

Cependant, la précision et l'exhaustivité de ces informations, ainsi que toute recommandation ou suggestion, sont données sans garantie. Les conditions d'utilisation étant hors du contrôle de notre société, il appartient à l'utilisateur de déterminer les conditions de l'utilisation sûres de ce produit. Les informations contenues dans cette fiche ne représentent pas des spécifications analytiques ; pour ces spécifications, voir notre fiche technique.